

## COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

### MODIFICATION N°3 DU PLU

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

1. **Le Dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Marseillan, à savoir :**
  - Rapport de présentation de la modification n°3 du PLU de Marseillan
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Règlement écrit (extrait – zone 1AUE)
  - Documents graphiques du règlement (plans de zonage)
2. **La Note de présentation de la modification n°3 du PLU ;**
3. **La Décision de dispense d'évaluation environnementale après examen « au cas par cas » par l'Autorité Environnementale ;**
4. **La Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la modification n°3 du PLU de Marseillan**
5. **Les Avis émis sur le projet de modification n°3 du PLU de Marseillan ;**
6. **Les Actes administratifs de la procédure.**